

En période de la COVID-19, soyons vigilants face à la maltraitance

Fiche technique no 4 : Santé mentale et maltraitance



- La fragilité psychologique et les troubles mentaux augmentent la vulnérabilité et les facteurs de risque face à la maltraitance ;
- Le cadre théorique en maltraitance propose des théories pouvant expliquer les causes de maltraitance. Deux de ces théories sont en lien avec la santé mentale soient : **la théorie du stress de l'aidant et la théorie de la pathologie** ;
- Le confinement, la privation temporaire de liberté, la fermeture des services de répit et la diminution des possibilités d'entraide contribuent à fragiliser la santé globale, dont la santé psychologique.

« (...) la ligne est mince entre le confinement et l'isolement. Elle l'est également entre isolement et maltraitance ». (Caroline Sauriol, La Presse, 16 juin 2020)

ACTION

- **Repérer** les signes de fragilité reliée à la santé mentale ;
 - **Accompagner la personne vers des services et organismes spécialisés** ;
 - **Évaluer la dangerosité, prévoir un plan de sécurité avec la personne et appliquer des mesures d'urgence au besoin.**
 - **Aider à développer les facteurs de protection** :
 - ✓ Intrinsèques : qualités, forces, confiance, motivation, capacité à espérer, etc.
 - ✓ Extrinsèques : réseau sain, loisirs, ressources, projets, plan de sécurité, etc.
- Document complémentaire : [Aide-mémoire facteurs de risque et de protection](#)

8 signes permettant de repérer une santé mentale fragile :

1. Désorganisation au niveau des besoins de base;
2. Détresse émotionnelle ;
3. Négligence personnelle, perte d'intérêt ;
4. Isolement, repli sur soi ;
5. Irritabilité ou comportements agressifs ;
6. Faible autocritique, jugement altéré, atteintes cognitives ;
7. Comportements à risque, atteinte à la sécurité personnelle ;
8. Problèmes de dépendance : drogue, alcool, médication, jeu.

- La relation de confiance avec une personne présentant une fragilité psychologique peut être longue à développer. L'intervenant doit alors faire preuve de patience ;
- Composez avec le refus de collaborer plutôt que de vous retirer. Soyez créatif ! Explorez ce qui est moins menaçant pour la personne et veillez à augmenter ses facteurs de protection ;
- Encadrez les personnes faisant des demandes ou des plaintes répétitives avec constance et fermeté afin de créer un cadre sécurisant.



Consultez le [dossier maltraitance](#) sur l'**Intranet**

Ligne Aide Abus Aîné : ☎ 1-888-489-2287